

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 5 FEVRIER 2025

Nombre de membres
du Comité Syndical
du Syndicat **21**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **21**

Nombre de délégués :
- présents : 17
- représentés : 1
TOTAL **18**

L'an deux mille vingt cinq, le 5 février à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
Mme Marie-Reine FISCHER	-	M. Jean-Louis BATT
M. Eric FRANCHET	-	M. Pierre BURTIN
M. Alexandre GONCALVES	M. Jean HUMANN	Mme Michèle ESCHLIMANN
M. Julien HAEGY	-	M. Christian HALTER
Mme Chantal JEANPERT	M. Pierre OZENNE	M. Alain JEROME
M. Jean-Luc SCHICKELE	M. Thierry SCHAAL	M. Jean-Bernard PANNEKOECKE
M. Pierre THIELEN	M. Laurent ULRICH	-

Membre représenté :

M. Denis TURIN du SDEA,
ayant donné procuration à Mme Michèle ESCHLIMANN.

Excusés :

Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG.

OBJET : PROGRAMME D' ACTIONS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE STILL POUR LE PROJET DE RESTAURATION DU STILLBACH, DU BITZENBAECHEL ET DES ZONES HUMIDES ASSOCIEES

N° 25-09

LE COMITE SYNDICAL

VU les articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique qui permettent de constituer des groupements de commandes entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

VU la délibération du Comité Syndical n°24-127 du 11 décembre 2024 approuvant la réalisation des travaux de restauration hydromorphologique du Stillbach et des zones humides associées à Still ;

CONSIDERANT que, le Syndicat Mixte ouvert du bassin Bruche Mossig et la commune de Still, souhaitent s'accorder dans un souci d'efficacité concernant les travaux de revalorisation paysagère associés à la restauration du Stillbach et des zones humides associés ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de la convention jointe, il apparaît pertinent de constituer un groupement de commande visant notamment la passation des marchés de travaux, chacun des membres du groupement s'assurant, pour ce qui les concerne de leur exécution ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
autorise**

- la passation d'une convention constitutive de groupement de commandes avec la commune de Still ;
- le lancement des procédures de passation de marchés ou accords opportuns dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes,
- M. le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Transmis au représentant de l'Etat le : 6/02/2025

Publié le : 6/02/2025